

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

---

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL IARD SA

2019



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>7</b>
A.	ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8
B.	RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	11
C.	RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	13
D.	RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	13
E.	AUTRES INFORMATIONS	13

<b>2</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>15</b>
A.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	16
B.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	19
C.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	20
D.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	23
E.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	26
F.	FONCTION ACTUARIELLE	27
G.	SOUS-TRAITANCE	27
H.	AUTRES INFORMATIONS	28

<b>3</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>29</b>
A.	INTRODUCTION	30
B.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	30
C.	RISQUE DE MARCHÉ	31
D.	RISQUE DE CRÉDIT	33
E.	RISQUE DE LIQUIDITÉ	34
F.	RISQUES OPÉRATIONNELS	35
G.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	36
H.	AUTRES INFORMATIONS	36

<b>4</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>37</b>
A.	ÉVALUATION DES ACTIFS	38
B.	ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	40
C.	ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	43
D.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	43

<b>5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>45</b>
A.	FONDS PROPRES	46
B.	SCR ET MCR	48
C.	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	49
D.	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	49
E.	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	49

<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>51</b>
----------	----------------	-----------

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL

IARD SA

2 0 1 9

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société ACM IARD SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet des publications des Assurances du Crédit Mutuel : <http://acm.fr>.

# INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

**ACAV** : Assurances à capital variable

**ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**ACS** : Aide à la complémentaire santé

**ALM** : *Asset Liability Management* – Gestion actif-passif

**ANC** : Autorité des normes comptables

**BE** : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

**BSCR** : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

**CRC** : Comité de la réglementation comptable

**EIOPA** : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**IAS/IFRS** : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

**LFR** : Loi de finances rectificative

**MCR** : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

**OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

**ORSA** : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

**PPE** : Provision pour participation aux excédents

**QRT** : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

**SCI** : Société civile immobilière

**SCR** : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

**SFCR** : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

**TAG** : Taux annuel garanti

**UC** : Unités de compte

**VA** : *Volatility adjustment* – Ajustement pour volatilité

# SYNTHÈSE

## Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société ACM IARD SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

## Gouvernance

La société ACM IARD SA est une société anonyme à conseil d'administration. Sa direction effective est assurée par un directeur général et un directeur général délégué. Elle est également dotée de quatre responsables des fonctions clés, communs à toutes les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

## Faits marquants

### Événement postérieur à la clôture : pandémie COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, mercredi 11 mars 2020, que l'épidémie due au coronavirus devait désormais être considérée comme une pandémie et appelé à l'action de chacun pour combattre la maladie. Les différents États membres de l'Union Européenne ont pris des mesures appropriées et sans précédent visant à freiner la progression de cette pandémie pour en limiter les conséquences à la fois sanitaires et économiques.

Dans ce contexte, le comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend toutes les dispositions nécessaires, en relation étroite avec les responsables et les cellules de crise de toutes les entités et les autorités publiques et sanitaires.

Dès lors, les priorités de l'ensemble des sociétés du GACM s'inscrivent dans ce cadre :

- protéger l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que leurs proches, en privilégiant notamment le télétravail dès lors que cela est possible – avec un renforcement des équipements et des infrastructures de connexion à distance ;
- apporter le nécessaire soutien à leurs clients et réseaux en assurant la continuité de leurs activités et de leurs missions essentielles. Cette continuité d'activité, éprouvée, est déjà une réalité.

Ainsi, les Assurances du Crédit Mutuel s'engagent à être solidaires de leurs assurés et ont notamment pris rapidement les mesures suivantes :

- report des appels de cotisations pour l'ensemble de leurs clients indépendants, professionnels, entreprises et associations (tant en assurance de biens qu'en assurance de personnes) jusqu'à début mai 2020 au plus tôt, afin de préserver la trésorerie des entreprises les plus touchées par le ralentissement économique ;
- gel des échéances bancaires pour les clients professionnels et entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : les cotisations de l'assurance des emprunteurs ne seront pas prélevées tant que les échéances de prêts sont prorogées, pour une durée pouvant atteindre 6 mois ;
- contribution au fonds de solidarité mise en place par les pouvoirs publics et visant à pallier les conséquences économiques et financières de cette crise sanitaire auprès des TPE et des indépendants, secteurs particulièrement touchés ;
- mise en place d'une prime de relance mutualiste visant à compenser une partie de la perte de revenus des artisans, commerçants, professionnels et PME durant la période de confinement. Cette prime, dispositif extracontractuel, est versée aux clients qui ont souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation.

Les impacts de cette situation en tous points exceptionnelle sur l'activité, la situation financière et les résultats 2020 d'ACM IARD SA nécessiteront du recul pour être définitivement établis.

Dans l'immédiat, cette crise a conduit à une forte baisse des marchés actions. Toutefois, les calculs des ratios de solvabilité établis à intervalles réguliers par la société depuis le début de cette pandémie ont permis de mettre en évidence que les exigences réglementaires en la matière avaient systématiquement été respectées.

Au-delà des impacts liés à l'évolution des marchés financiers, cette pandémie sera susceptible de se matérialiser par des pertes techniques sur certains portefeuilles de contrats, notamment au titre des risques santé et incapacité de travail.

La direction de la société est particulièrement attentive à l'évolution de la situation afin de prendre les mesures adéquates dans les meilleurs délais.

### Un environnement de taux durablement bas

L'annonce en juin 2019 de la poursuite de la politique de « quantitative easing » engagée par la BCE s'est matérialisée par une nouvelle baisse des taux.

Au-delà des niveaux de taux inédits constatés au second semestre 2019 – avec l'OAT à 10 ans passée en territoire négatif –, un changement de perspective et un consensus semblent se dégager sur le maintien durable de cette situation.

Cette situation impacte les provisions techniques comptabilisées par ACM IARD SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée. La baisse des taux s'est ainsi traduite par l'augmentation des provisions, en assurance automobile plus spécifiquement sur l'indemnisation de dommages corporels, et en assurance de personnes principalement au titre des risques dépendance et incapacité de travail. L'impact sur le résultat 2019 des changements de taux techniques est globalement de l'ordre de 75 millions d'euros avant impôt.

Enfin, les tarifs des affaires nouvelles des contrats à primes nivelées, notamment en dépendance, ont été adaptés en conséquence.

### Événements climatiques

L'année 2019 a été exceptionnelle par la succession d'événements climatiques de nature très diverse : grêle, inondations, tremblement de terre et surtout sécheresse. L'ensemble de ces événements représente pour ACM IARD SA une charge de 183 millions d'euros (141 millions d'euros nets de réassurance), un montant sensiblement plus élevé qu'en 2018.

Les conséquences financières exactes des sécheresses sont délicates à évaluer. Les sinistres qui en découlent ont un développement long et une part importante de ces sinistres n'est déclarée qu'après la publication au JO des arrêtés ministériels de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, intervenant souvent l'année suivante.

Les déclarations tardives relatives à la sécheresse 2018 et dans une moindre mesure à celle de 2017 ont été nombreuses à partir de juin 2019 et se sont traduites par une charge de 33 millions d'euros nette de réassurance dans les comptes 2019.

### Transfert du portefeuille d'assurance de la succursale en Espagne

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a souhaité regrouper au sein de ses filiales espagnoles l'ensemble de ses activités d'assurance en Espagne.

Le 17 octobre 2019, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a donné son agrément pour le transfert du portefeuille d'assurance de la succursale espagnole de la société ACM IARD SA vers la société GACM Seguros Generales, Compañía De Seguros y Reaseguros S.A.U.

Ce transfert est à effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les contrats transférés portent principalement sur la garantie chômage des contrats emprunteurs Cofidis et Targobank souscrits en Espagne, les contrats auto distribués par

Targobank et Agrupacio en Espagne et les contrats MRH et Assurcarte distribués par Targobank en Espagne. Ces portefeuilles avaient contribué à hauteur de 14,4 millions d'euros au chiffre d'affaires des comptes clos le 31 décembre 2018.

Le prix du transfert s'élève à 0,7 million d'euros.

## Activité et résultats

ACM IARD SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurance de risques, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, du Crédit Mutuel Nord Europe, du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie et du Crédit Mutuel Océan.

En 2019, ACM IARD SA a revu son offre flotte et lancé un produit de responsabilité civile décennale à destination des artisans du bâtiment. Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dispose ainsi d'une offre complète d'assurances pour les artisans de ce secteur d'activité.

ACM IARD SA a également poursuivi le développement de services visant à faciliter les démarches des clients lors des sinistres (réparation en nature, expertise à distance notamment).

Le chiffre d'affaires (primes émises brutes) enregistré en 2019 une hausse de 5,7 % et s'élève à 3 358 millions d'euros. Cette variation intègre le transfert des activités de la succursale espagnole de la société au GACM ESPAÑA, S.A.U. en 2019.

La société présente un résultat net de 127 millions d'euros, en baisse de 54,3 % par rapport à 2018. Cette évolution du résultat s'explique principalement par la baisse des taux d'actualisation retenus dans le calcul de certaines provisions techniques et par la survenance d'événements climatiques importants.

## Perspectives

### La poursuite du plan stratégique

2020 constitue la deuxième année du plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les projets majeurs du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel pour 2020 se concentrent plus particulièrement sur le développement du marché des professionnels et des entreprises.

En prévoyance collective, une nouvelle offre sera déployée progressivement à compter du troisième trimestre 2020. Articulée autour de nombreux services et adaptée à un grand nombre de conventions collectives, cette offre permettra de s'adresser à de nombreuses entreprises clientes ainsi qu'à leurs salariés.

2020 sera également l'année du démarrage de la distribution des assurances de biens sur le marché « Entreprises », avec une offre flotte automobile disponible dans certaines banques à compter de février 2020 et dans l'ensemble du réseau entreprise à compter de septembre 2020.

### Intégration du Crédit Mutuel Massif Central (ci-après dénommé CMMC)

Les fédérations Massif Central et Antilles Guyane ont engagé un processus d'adhésion à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel afin de converger vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La fédération Antilles Guyane distribuait déjà les produits du GACM SA.

Le Crédit Mutuel Massif Central cesse la distribution des contrats d'assurance de ses anciens partenaires au 31 décembre 2019. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les contrats ACM seront ouverts au réseau CMMC, alimentant ainsi les affaires nouvelles de la société ACM IARD SA.

### Profil de risque

Du fait de ses activités en assurance non-vie, en assurance emprunteurs, en santé et en prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

### Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société ACM IARD SA s'établit à 167 % au 31 décembre 2019, contre 160 % au 31 décembre 2018. Le ratio SII est donc stable par rapport à l'année dernière.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 2 510 millions d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 1 505 millions d'euros.

Les activités de la société étant globalement bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 745 millions d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au :

- SCR de souscription santé, au travers principalement du risque incapacité/invalidité des emprunteurs ;
- SCR de souscription non-vie, au travers notamment des provisions techniques de la branche « responsabilité civile automobile » ;
- SCR de marché, pour moitié lié au risque actions.





# 1

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



<b>A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>8</b>	<b>C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>13</b>
1. Informations juridiques	8	<b>D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>13</b>
2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	9	<b>E. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>13</b>
3. Activité de la société	10		
<b>B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>11</b>		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	11		
2. Analyse de la performance de souscription	12		

## A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

### 1. Informations juridiques

---

La société Assurances du Crédit Mutuel IARD SA (ci-après dénommée « ACM IARD SA ») est une société anonyme d'assurance à conseil d'administration régie par le Code des assurances.

Les comptes annuels statutaires, en normes françaises, sont établis dans le respect des règles édictées par le Code de commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par le Code des assurances et par le règlement ANC 2015-11 et, à défaut, celles du plan comptable général.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

#### a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, ACM IARD SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR – qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR - 4 place de Budapest – 75436 Paris).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

#### b. Auditeur externe de l'entreprise

ACM IARD SA est dotée de deux commissaires aux comptes titulaires :

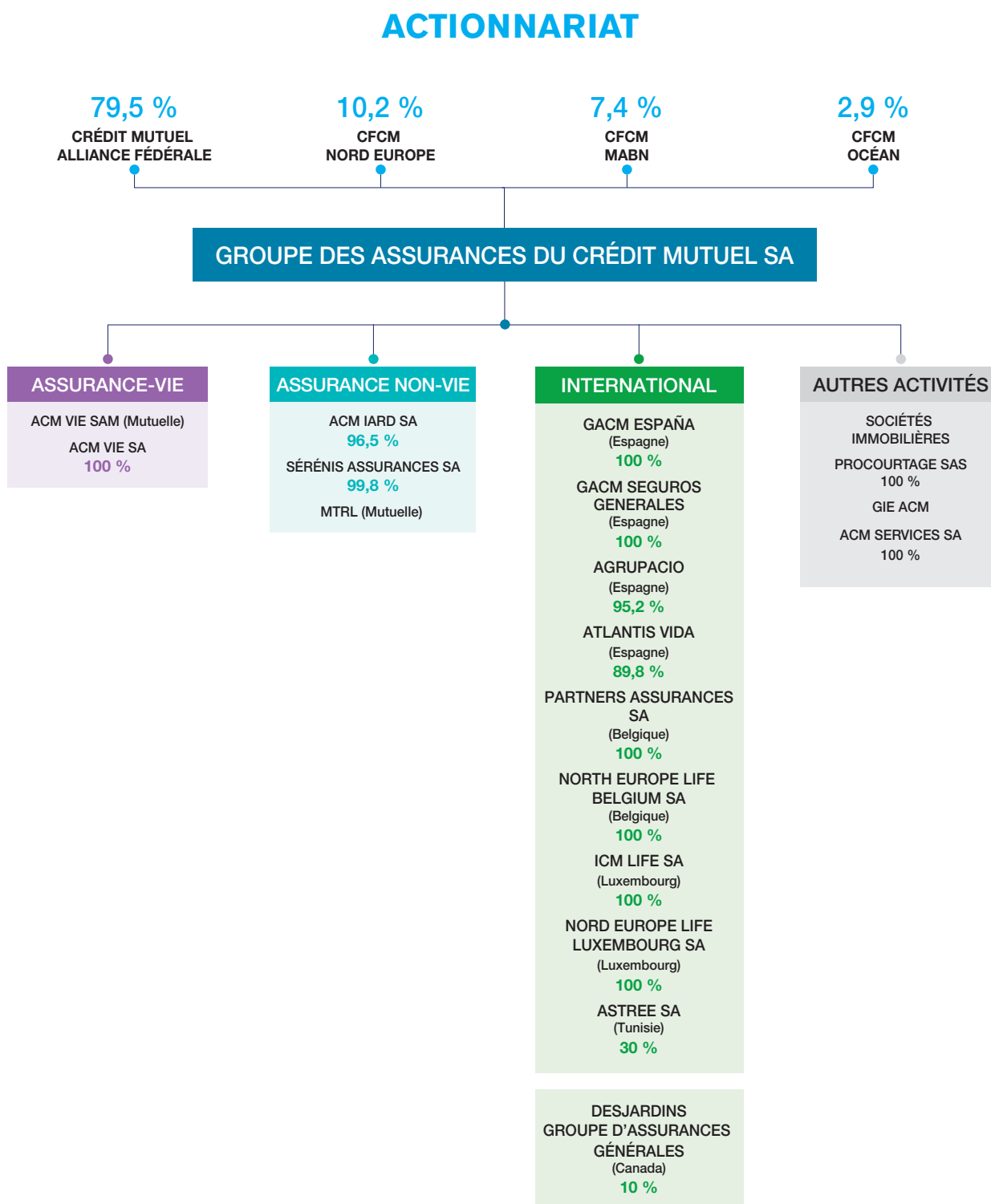
- le cabinet KPMG, Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris-La Défense ;
- le cabinet Gross-Hugel – 53 rue du Général-Offenstein – 67023 Strasbourg.

## 2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

### a. Actionnariat

ACM IARD SA est principalement détenue par le GACM SA, dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg (actionnaire à 96,53 %) et par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie (MABN), dont le siège social est situé 43 boulevard Volnay – 53000 Laval (actionnaire à 3,47 %).

### b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel



Le GACM SA est une société holding d'assurance qui consolide la société ACM IARD SA et les entités d'assurance suivantes :

- ACM VIE SA, société anonyme d'assurance-vie ;
- ACM VIE SAM, société d'assurance mutuelle ;
- Sérénis Assurances SA, société anonyme d'assurance IARD ;
- La MTRL, mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle également les sociétés d'assurance suivantes :

- en Belgique : Partners Assurances SA et North Europe Life Belgium SA ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : ICM LIFE SA et Nord Europe Life Luxembourg SA.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

### c. Effectif salarié de la société

Les entités françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, dont ACM IARD SA, ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE ACM, également président du directoire du GACM SA et directeur général des principales filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

## 3. Activité de la société

ACM IARD SA développe et gère une gamme complète de produits d'assurance non-vie à destination de la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, du Crédit Mutuel Nord Europe, du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie et du Crédit Mutuel Océan.

Pour l'ensemble des branches, la société fait évoluer régulièrement ses produits et ses services pour répondre au mieux aux attentes toujours plus fortes des assurés. De nouveaux services aux clients et des outils internes de gestion ont ainsi été déployés pour améliorer la qualité des services rendus aux clients.

Concernant les services, les assurés peuvent à présent utiliser leur smartphone et Internet pour souscrire en ligne un contrat d'assurance auto, habitation ou accident de la vie, consulter des informations relatives à leurs contrats, effectuer leurs devis auto et habitation et accéder à différentes autres fonctionnalités.

ACM IARD SA est détentrice des agréments suivants :

- Branche 1 – Accidents – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 2 – Maladie – obtenu le 22 octobre 1993 ;

- Branche 3 – Corps de véhicules terrestres à moteur – obtenu le 22 octobre 1993 ;

- Branche 6 – Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 22 octobre 1993 ;

- Branche 7 – Marchandises transportées – obtenu le 22 octobre 1993 ;

- Branche 8 – Incendie et éléments naturels – obtenu le 22 octobre 1993 :

- a) incendie,
- b) explosion,
- c) tempête,
- d) éléments naturels,
- e) énergie nucléaire,
- f) affaissement du terrain ;

- Branche 9 – Autres dommages aux biens – obtenu le 22 octobre 1993 :

- a) dégâts des eaux,
- b) bris de glaces,
- c) vol,
- d) éléments naturels autres que grêle,
- e) grêles sur toiture,
- f) impacts,
- g) chute d'aéronefs ou d'objets tombant de ceux-ci ;

- Branche 10 – RC véhicules terrestres automoteurs – obtenu le 22 octobre 1993 ;

- Branche 12 – RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 22 octobre 1993 ;

- Branche 13 – RC générale – obtenu le 22 octobre 1993 ;

- Branche 15 – Caution – obtenu le 22 avril 2005 ;

- Branche 16 – Pertes pécuniaires diverses – obtenu le 22 octobre 1993 :

- a) risques d'emploi,
- b) pertes de bénéfice,
- c) insuffisance de recettes,
- d) mauvais temps,
- e) persistance des frais généraux,
- f) perte de la valeur vénale,
- g) pertes de loyers ou de revenus,
- h) pertes commerciales indirectes autres que celles mentionnées,
- i) pertes pécuniaires non commerciales,
- j) autres pertes pécuniaires,
- k) dépenses commerciales imprévues ;

- Branche 17 – Protection juridique – obtenu le 22 octobre 1993.

Sur l'exercice 2019, la société ACM IARD SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance des frais médicaux (1) ;
- assurance de protection du revenu (2) ;
- assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- autres assurances des véhicules à moteur (5) ;
- assurance maritime, aérienne et transport (6) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- assurance crédit et cautionnement (9) ;
- assurance de protection juridique (10) ;
- assurance pertes pécuniaires diverses (12) ;
- réassurance proportionnelle frais médicaux (13) ;
- réassurance proportionnelle protection du revenu (14) ;
- réassurance proportionnelle de responsabilité civile auto (16) ;
- réassurance proportionnelle des véhicules à moteur (17) ;
- réassurance proportionnelle maritime, aérienne et transport (18) ;
- réassurance proportionnelle incendie et autres dommages aux biens (19) ;
- réassurance proportionnelle de responsabilité civile générale (20) ;
- réassurance proportionnelle de protection juridique (22) ;
- réassurance proportionnelle pertes pécuniaires diverses (24) ;
- réassurance accidents non proportionnelle (26) ;
- assurance santé (29) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (33) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34) ;
- réassurance santé (35) ;
- réassurance-vie (36).

## B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### 1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

	31/12/2019							Total général
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance santé	Autres lignes d'activité	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Primes émises brutes	752	207	445	641	700	367	245	3 358
Charges de sinistres brutes	533	86	383	513	500	277	126	2 417
Charges des autres provisions techniques brutes	0	0	- 2	0	0	100	15	113
Frais bruts	147	42	99	151	231	81	79	832

	31/12/2018							Total général
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance santé	Autres lignes d'activité	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Primes émises brutes	725	191	418	599	662	341	241	3 177
Charges de sinistres brutes	513	80	326	439	374	255	97	2 085
Charges des autres provisions techniques brutes	- 4	- 1	2	0	0	44	36	76
Frais bruts	148	40	90	153	194	73	78	775

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

### Primes émises brutes

Les primes émises brutes de réassurance d'ACM IARD SA s'établissent à 3 358 millions d'euros, en hausse de 5,7 % par rapport à l'exercice 2018. Cette hausse soutenue concerne l'ensemble des branches.

### Charges des sinistres brutes

La charge des sinistres brute de réassurance augmente de + 16 % en 2019 pour s'élever à 2 417 millions d'euros, contre 2 085 millions d'euros à fin 2018. Cette évolution s'explique par la forte hausse de la sinistralité en habitation, liée aux événements climatiques (assurances incendie et autres dommages aux biens), et par la baisse des taux d'actualisation affectant principalement la branche automobile (assurances de responsabilité civile automobile) mais également la prévoyance (dépendance) et l'assurance des emprunteurs.

### Frais engagés

Les dépenses et frais engagés enregistrent une hausse de 7,4 %, pour atteindre 832 millions d'euros à fin 2019.

Au détail, les commissions versées s'élèvent à 533 millions d'euros. Elles progressent de 6,3 % en 2019 par rapport à 2018, sous l'effet de la progression des primes émises brutes.

Les autres frais de la société sont principalement composés de la part des charges communes remboursées au GIE ACM, qui gère les moyens communs aux sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel en France. Ils s'élèvent à 299 millions d'euros et sont en hausse de 9,3 % par rapport à 2018.

Une partie des frais de gestion engagés par ACM IARD SA est relative à la gestion déléguée pour d'autres entités, notamment Partners Assurances SA. Ces frais font l'objet d'une refacturation.

## 2. Analyse de la performance de souscription

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises brutes	3 355	3 177
Charges des sinistres (y compris frais de gestion)	- 2 563	- 2 222
Variation des provisions techniques brutes	- 101	- 73
<b>Solde de souscription</b>	<b>691</b>	<b>882</b>
<b>Solde financier</b>	<b>104</b>	<b>89</b>
Frais d'acquisition et d'administration	- 652	- 608
Autres produits et charges techniques	6	19
Cessions en réassurance	15	- 30
<b>Résultat technique net</b>	<b>163</b>	<b>352</b>

Tableau établi sur la base des états financiers.

Le solde de souscription est en repli en 2019 principalement du fait de la baisse des taux d'actualisation, d'événements climatiques importants survenus au second semestre 2019 et de la sécheresse de 2018.

En automobile, le changement législatif relatif à l'impossibilité pour les assureurs d'opposer désormais aux victimes la nullité d'un contrat d'assurance de responsabilité civile a été provisionné.

La hausse de la sinistralité des garanties incapacité et invalidité constatée depuis quelques années sur le portefeuille d'assurance des emprunteurs a entraîné de nouvelles dotations de provisions.

Les frais d'acquisition et d'administration s'établissent à 652 millions d'euros, soit une augmentation de 7,3 % qui est à mettre en ligne avec la progression du chiffre d'affaires de la société et avec les ambitions affichées dans le cadre du plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils représentent 19,4 % du chiffre d'affaires, contre 19,1 % à fin 2018.

Le résultat technique net ressort à 163 millions d'euros, en baisse de 53,6 % sur un an.

## C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2019 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	2019					Total	2018	Évolution 2019 vs 2018
	Obligations	Actions et fonds	Dépôts et prêts	Immobilier	Autres produits et charges			
<b>Revenus nets</b>	<b>96</b>	<b>41</b>	<b>- 4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134</b>	<b>128</b>	<b>4,3 %</b>
<b>Plus et moins-values</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>0</b>	<b>- 5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 5</b>	<b>1</b>	<b>NA</b>
■ dotations	0	- 16	0	0	0	- 16	- 4	NA
■ reprises	0	11	0	0	0	11	4	NA
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>96</b>	<b>54</b>	<b>- 4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>147</b>	<b>142</b>	<b>3,8 %</b>

Les produits financiers nets de l'exercice 2019 s'élèvent à 147 millions d'euros, contre 142 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 3,8 %.

## D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses de la société, en dehors de celles relatives à la souscription et aux investissements, sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultant de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques, non rattachés à l'activité d'assurance ;
- le résultat exceptionnel tient essentiellement compte du produit du transfert de portefeuille de la succursale espagnole ;

- l'impôt sur les bénéfices. La charge d'impôt de l'exercice 2019 ressort à 78,1 millions d'euros (134,8 millions d'euros en 2018), soit 38,0 % du résultat avant impôts (32,6 % fin 2018). L'accroissement sensible du taux effectif d'imposition s'explique principalement par le paiement d'une charge exceptionnelle d'impôt sur les sociétés faisant suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 et 2017, ainsi que par la fiscalisation des plus-values latentes sur parts d'OPCVM, dont le volume a fortement augmenté entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019.

## E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.





# 2

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>16</b>	<b>D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>23</b>
1. Structure de la gouvernance	16	1. Organisation générale	23
2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de <i>reporting</i>	18	2. Objectifs	24
3. Politique et pratiques de rémunération	18	3. Dispositif de contrôle interne	24
4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	19	4. Dispositif de conformité	25
<b>B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ</b>	<b>19</b>	<b>E. FONCTION D'AUDIT INTERNE</b>	<b>26</b>
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité	19	1. Indépendance	26
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	19	2. Objectivité	26
<b>C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>20</b>	3. Fonctionnement du service	26
1. Gestion des risques	20	4. Planification de l'activité	26
2. Organisation du système de gestion des risques	23	5. Déroulement des missions	27
		<b>F. FONCTION ACTUARIELLE</b>	<b>27</b>
		<b>G. SOUS-TRAITANCE</b>	<b>27</b>
		<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>28</b>

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte prudentiel renforcé, la société a mis en place des règles de gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

Les principales responsabilités sont assurées à différents niveaux :

- l'assemblée générale ;
- le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques ;
- la direction effective ;
- la direction opérationnelle ;
- les comités ;
- les responsables des fonctions clés.

#### a. L'assemblée générale

Les deux principaux actionnaires de la société ACM IARD SA sont le GACM SA et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN. Les autres actionnaires sont des caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel, la BFCM, CIC, la fédération du Crédit Mutuel Centre-Est Europe et M. Nicolas Théry.

#### b. Le conseil d'administration et son comité d'audit et des risques

##### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la direction effective (directeur général, directeur général délégué) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques de la société. Le conseil d'administration et la direction effective interagissent avec les comités mis en place par le conseil, avec la direction opérationnelle et les fonctions clés, au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Cette interaction est notamment rendue possible *via* la réalisation de différents *reportings*.

La composition du conseil d'administration est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque administrateur dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au conseil de remplir collectivement ses missions.

Le conseil d'administration est composé de dix membres au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société ACM IARD SA et veille à leur mise en œuvre. Il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société en exerçant tous les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- de la convocation des assemblées générales ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- de l'établissement de l'inventaire, des comptes annuels et du rapport de gestion, ainsi que de l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du recueil des règles d'organisation et de la révision périodique de son efficacité ainsi que de son adaptation.

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont précisées dans le règlement intérieur qui édicte :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de *quorum* et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des administrateurs ;
- les obligations générales liées à la fonction des administrateurs (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

##### Le comité d'audit et des risques

Il a été mis en place au niveau de la structure *holding* du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, le GACM SA, un comité d'audit et des risques dont les activités et les missions, conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce, bénéficient à l'entité liée ACM VIE SAM et à l'ensemble des filiales assurantielles de droit français du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dont ACM IARD SA.

Ce comité prépare les travaux du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des filiales d'assurance, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences et la prise en compte des particularités de chacune d'elles.

Le comité assure pour toutes les entités françaises du GACM SA les missions suivantes :

- missions liées à l'audit ;
- missions liées à la gestion des risques ;
- validation des rapports suivants :
  - rapport sur la situation financière (SFCR),
  - rapport régulier au contrôleur (RSR),
  - rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

Un règlement intérieur du comité d'audit et des risques précise l'étendue de ses attributions ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du comité et modalités d'organisation des réunions).

### c. La direction effective

Afin de respecter les principes des « quatre yeux » et l'exigence de mise en place d'une direction effective telle que prévue par les articles L.322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances, la direction effective de la société est assurée par un directeur général et un directeur général délégué.

#### Le directeur général

M. Pierre Reichert a été nommé directeur général de la société par le conseil d'administration du 30 juin 2015.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et au conseil d'administration.

Sans que cette énumération ne soit exhaustive, le directeur général dispose des pouvoirs suivants :

- concernant la marche générale de la société :
  - assurer la direction effective de la société ACM IARD SA et représenter la société dans ses rapports avec les tiers,
  - piloter et coordonner les activités de la société,
  - établir des propositions de développement de l'activité à soumettre au conseil d'administration, et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate de la société ;
- concernant la situation financière de la société :
  - élaborer et présenter au conseil d'administration la situation financière, la situation de trésorerie,
  - élaborer et présenter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels de la société,

- valider les états de *reportings* trimestriels et annuels de Solvabilité II,

- organiser un système de contrôle permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière ;

- concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration une définition du profil de risque de la société,

- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque de la société et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de la société,

- mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité de l'activité.

#### Le directeur général délégué

Le conseil d'administration a nommé en séance du 13 mai 2015 un directeur général délégué en la personne de M. Étienne Depeyre.

À l'égard des tiers, le directeur général délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs sont assistés dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- des comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales ou entités françaises liées ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

### d. La direction opérationnelle

La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation de ses objectifs d'évolution et de stratégie. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

### e. Les comités

Le directeur général et l'ensemble des directeurs se réunissent tous les mois en comité de direction afin d'examiner les différents aspects des opérations et projets de la société.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller à ce sujet.

### f. Les responsables des fonctions clés

Nommées par le conseil d'administration, les fonctions clés sont indépendantes et viennent renforcer la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leurs fonctions respectives pour chacune des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble de ces structures ayant des domaines d'activité communs. Cela permet d'harmoniser leurs actions et d'être disponibles afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur leurs compétences techniques acquises suite à leur cursus et à des formations suivies régulièrement. Ils disposent aussi d'une expérience professionnelle acquise au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel qui permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les responsables des fonctions clés s'appuient sur des équipes composées de personnes qui disposent de diplômes et des compétences nécessaires et suffisants permettant la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et des moyens techniques en suffisance pour mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction générale à laquelle ils ont un accès direct afin de remonter toute information utile. Ils bénéficient également d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques auquel ils participent. Ce comité est exclusivement composé par des membres du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration de ses filiales d'assurance.

Le conseil a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil d'administration qui reçoit des rapports sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

## 2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting

### a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En respect du principe des « quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective d'ACM IARD SA se compose d'un directeur général et d'un directeur général délégué qui sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directeurs opérationnels.

### b. Lignes de reporting

La société ACM IARD SA a mis en place un système de *reporting* qui permet de respecter l'adéquation permanente des informations communiquées aux exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de *reporting* a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Les différentes informations issues des lignes de *reporting* sont communiquées à la direction effective.

## 3. Politique et pratiques de rémunération

La société ACM IARD SA s'inscrit dans le respect de la politique de rémunération du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et a adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de la rémunération sont développés dans une politique de rémunération qui a été adoptée par les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

La Politique de rémunération du GACM SA est au service d'une gestion saine et efficace des activités et n'encourage nullement à la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par le GACM SA.

La rémunération est essentiellement fonction de la performance et de l'implication professionnelle du salarié.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations du GACM SA. Ce dernier privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes que porte Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les dirigeants et les responsables des fonctions clés, dans le cadre de leur contrat de travail, sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Au même titre que l'ensemble des salariés, ils sont soumis à la convention collective de Crédit Mutuel qui prévoit une structure de rémunération simple et transparente.

La rémunération, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont décidées, comme pour l'ensemble des salariés, par le président du GIE ACM en relation avec la direction des ressources humaines.

Le GACM SA a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 ainsi qu'à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le comité des rémunérations est constitué au niveau de la structure faitière, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Il préserve le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

Un règlement intérieur précise ses missions, les modalités de son fonctionnement et son périmètre d'application.

#### 4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

2

## B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, des responsables des fonctions clés et des membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'instruction 2018-I-09 de l'ACPR.

### 1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité

La société s'assure que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les membres de l'organe de contrôle disposent en permanence de la compétence, de l'expérience et de l'honorabilité requises par leurs fonctions.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte notamment l'expérience, les diplômes, les formations en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective afin d'assurer une conduite saine et professionnelle de l'entreprise.

L'entreprise s'assure de disposer de membres de l'organe de contrôle, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle, conformément à l'article 273 du règlement délégué 2015/35.

La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat ou de la fonction (article L.322-2 du Code des assurances) et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise (articles A.123-51 et R.123-54 du Code de commerce).

Par ailleurs, les membres de l'organe de contrôle, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de l'article L.322-2 du Code des assurances, des dispositions du Code de commerce et des articles 258 et 273 du règlement délégué (UE) 2015/35 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

La compétence et l'expérience de la personne sont vérifiées préalablement à une nomination ou à un renouvellement. À ce titre, l'entreprise s'assure que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée.

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé s'attachera à répondre en permanence aux exigences de compétence exigées par la fonction assumée notamment en suivant des formations.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment sur la base d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de son honorabilité personnelle et professionnelle.

L'entreprise s'assure que les personnes concernées remplissent les exigences d'honorabilité pendant toute la durée de leurs fonctions.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société GACM SA et ses entités se réfèrent au comité des nominations constitué au niveau de la société faitière, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, qui a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres de l'organe de contrôle.

Un règlement intérieur précise son organisation, ses missions et son fonctionnement.

## C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de la société.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risque que l'entité souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumise la société, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

### 1. Gestion des risques

#### a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques de souscription et provisionnement que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de primes ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les branches d'activité qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction générale approuve le niveau de risques global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

#### b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;

- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

## c. Gestion des autres risques

### Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment ACM IARD SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données d'ACM IARD SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données est ainsi créé, géré et contrôlé dans le système d'information d'ACM IARD SA ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, ACM IARD SA s'est dotée d'une politique de qualité des données exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches d'activité qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;

- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes entités du GACM SA. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les process sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM SA, ACM IARD SA et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;

- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée ;

- un dispositif d'évaluation continue de la qualité des données. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des portails de contrôle interne. Les éventuelles anomalies sont analysées et si nécessaire des travaux de résolution sont engagés ;

- une démarche d'amélioration permanente.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'action d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction actuarielle.

### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

L'entreprise dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de non-conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité ainsi que de la validation par la fonction clé conformité de tout nouveau produit d'assurance.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par leur fréquence ou leur gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios :

- d'indisponibilité totale des locaux ;
- d'indisponibilité des moyens humains ;
- d'indisponibilité de l'informatique ;
- et doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :
  - de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure,
  - d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise,
  - de déterminer le service minimum à apporter au client.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA des branches d'activité sont accessibles à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés *via* des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

### Risques liés à la transition énergétique

Les risques liés à la transition énergétique sont :

- les risques de pertes liées à des événements climatiques ;
- le risque de dépréciation de la valeur de certains actifs (risque de transition) ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire ;
- le risque de réputation.

Les risques liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (ESG) sont identifiés annuellement sur les actifs détenus en direct par les principales entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Afin de limiter les investissements sur des actifs qui pourraient être porteurs de risques ESG, des outils, questionnaires et *process* ont été mis à la disposition des gérants d'actifs.

### d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

#### Organisation

Il est organisé de la façon suivante :

#### 1<sup>er</sup> niveau : fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA de la société. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents comités.

La fonction gestion des risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous l'impulsion de la fonction gestion des risques.

#### 2<sup>e</sup> niveau : comité modèles et comité d'audit et des risques

Les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées sont présentées au comité modèles, composé du directeur comptes et réassurance, du responsable de la direction modélisation et risques, du responsable de la fonction clé gestion des risques, du responsable actuariat et analyses, du responsable de la fonction clé actuarielle et des équipes de calculs SII. Le comité modèle discute et valide les résultats.

Le comité d'audit et des risques discute les conclusions de l'ORSA.

#### 3<sup>e</sup> niveau : conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration de la société qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels elle est exposée.

L'audit s'assure périodiquement que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

#### Scénarios de crise envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le GACM SA ou la société. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces *stress tests* est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichies ensuite d'un avis d'expert. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA ;
- des scénarios dits de *reverse stress* pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.



### Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'Autorité de contrôle.

### Fréquence

L'ORSA est réalisé *a minima* une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

## 2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1<sup>er</sup> niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3<sup>e</sup> niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration et à la direction effective, qui en confient la coordination à la fonction clé gestion des risques.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance/conseil d'administration, est le comité de suivi des risques encourus par les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

## D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques similaires à celles qui sont imposées aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société ACM IARD SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent du GACM SA est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 1. Organisation générale

ACM IARD SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

#### Les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie ainsi qu'au sein du réseau de distribution pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

#### Les contrôles de 2<sup>e</sup> niveau

Le contrôle de 2<sup>e</sup> niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels et de conformité.

#### Les contrôles de 3<sup>e</sup> niveau

Le contrôle de 3<sup>e</sup> niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

## 2. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut pas fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La société veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du GACM SA.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la société.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

## 3. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité et sécurité financière qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le GACM SA a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités,

en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la société et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques opérationnels : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour du plan de contrôle ;
- activité de supervision des métiers, des habilitations et de la qualité des données informatiques.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la société soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. Au travers d'une charte de contrôle interne, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des services en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au travers d'une charte, l'assureur délègue les contrôles portant sur la distribution des assurances aux distributeurs bancaires. Les corps de contrôle des réseaux vérifient le respect des procédures et s'assurent de l'effectivité des contrôles. Une restitution du résultat de ces contrôles est faite au moins annuellement à la compagnie.

Les services de contrôle permanent et de conformité rendent compte à la direction générale et au comité de contrôle interne du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau de la compagnie qu'au niveau des réseaux de distribution.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

## 4. Dispositif de conformité

Le service conformité est pleinement mobilisé aux côtés de l'ensemble des services de l'entreprise pour accompagner cette dernière dans sa constante adaptation à un monde en mutation dans lequel s'affirme la puissance du numérique, s'intensifient les comportements consuméristes et émergent de nouvelles attentes et de nouveaux usages. Dans ce contexte mouvant, la fonction conformité veille à conjuguer efficacement évolution et sécurité juridique.

La fonction conformité contribue à ce que les activités d'assurance soient déployées dans le respect de la législation, de la réglementation et plus largement des normes ainsi que des engagements déontologiques qui les régissent.

Notamment, elle contribue à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance de l'entreprise et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, la fonction conformité sert donc les intérêts de l'entreprise d'assurance, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

En 2019, la fonction conformité a maintenu un fort engagement dans le domaine de la protection des données à caractère personnel. Elle a accompagné les travaux de suppression automatisée des données personnelles dès lors que leur conservation n'était plus nécessaire. Elle a aussi piloté l'analyse de conformité des traitements. La protection des données constitue également à présent un aspect fondamental de l'analyse de conformité des nouveaux services.

Les travaux ont également porté sur la conformité des processus de distribution, particulièrement dans les situations de vente en ligne et de vente par téléphone, ce dernier canal faisant l'objet d'une attention toute particulière de l'ACPR, des associations de défense des consommateurs et du marché.

En vue de garantir l'indépendance de son exercice, la fonction conformité est déagée de toute fonction commerciale, financière ou opérationnelle.

En application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, la fonction conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations.

Si la fonction conformité intervient en amont, notamment en vue de contribuer au déploiement de produits et services conformes, elle intervient aussi en aval en opérant des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité sont partie intégrante du plan de contrôle de l'entreprise.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la fonction conformité s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux différentes branches d'activité avec lesquels elle établit un lien fonctionnel. La fonction conformité travaille également en relation avec les filières partenaires, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique, l'audit et la sécurité financière, en charge du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituera justement un axe de travail prioritaire pour 2020, la France souhaitant assurer la transposition de la 5<sup>e</sup> directive avant l'été. La fonction conformité est mobilisée aux côtés de la sécurité financière.

La fonction conformité poursuivra également le suivi du déploiement de la suppression automatisée des données personnelles dont la conservation n'est plus nécessaire.

Elle veillera au suivi et à la bonne prise en compte de la loi Bourquin visant à renforcer l'effectivité de la résiliation annuelle de l'assurance des emprunteurs.

### Reporting

Le responsable de la fonction conformité rend annuellement compte de son action auprès du comité d'audit et des risques du GACM SA et du conseil de surveillance.

## E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Le service d'audit interne conduit ses travaux dans le respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

### 1. Indépendance

Le service d'audit interne du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le service est rattaché hiérarchiquement à la direction effective à qui il rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective à tout moment et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre d'ACM IARD SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le responsable de la fonction audit interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le directeur général d'ACM IARD SA. Dans un second temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

### 2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

### 3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA, et s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

### 4. Planification de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC sont déléguées au contrôle périodique réseau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire et le Contrôle Périodique Métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le comité d'audit et des risques.

L'inspection générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et l'audit groupe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA sont validées par le comité d'audit et des risques du GACM SA.

## 5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur de la branche concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

## F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle commune à toutes les entités françaises du GACM SA, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;

- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

## G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM SA, la société bénéficie de l'expertise des filiales dédiées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la réalisation de certaines activités essentielles.

On évoquera la fourniture et la mise à disposition, la maintenance et l'entretien de matériels, logiciels et applicatifs par la société Euro-Information, la gestion administrative du personnel par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou la gestion de la formation par Cap Compétences. Les intermédiaires en assurances des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent en charge un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités du groupe Cofidis Participations bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs. Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures ne relevant pas de la supervision de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel demeure exceptionnelle. La société privilégie en effet la maîtrise directe de ses activités, ainsi que le souligne la politique d'externalisation.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

## H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

# 3

## PROFIL DE RISQUE



<b>A. INTRODUCTION</b>	<b>30</b>	<b>E. RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>34</b>
<b>B. RISQUE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>30</b>	1. Description des principaux risques	34
1. Description des principaux risques	30	2. Exposition au risque	34
2. Exposition au risque	30	3. Gestion du risque	34
3. Gestion du risque	31	<b>F. RISQUES OPÉRATIONNELS</b>	<b>35</b>
4. Analyse de sensibilité au risque	31	1. Description des principaux risques	35
<b>C. RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>31</b>	2. Exposition aux risques	35
1. Description des principaux risques	31	3. Gestion des risques	35
2. Exposition au risque	32	<b>G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b>	<b>36</b>
3. Gestion du risque	32	1. Description des principaux risques	36
4. Analyse de sensibilité au risque	32	2. Exposition aux risques	36
<b>D. RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>33</b>	3. Gestion des risques	36
1. Description des principaux risques	33	<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>36</b>
2. Exposition au risque	33		
3. Gestion du risque	33		
4. Analyse de sensibilité au risque	34		

## A. INTRODUCTION

Le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2019, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en millions d'euros)	
SCR de marché	740
SCR de contrepartie	45
SCR de souscription vie	6
SCR de souscription santé	966
SCR de souscription non-vie	790
<b>BSCR</b>	<b>1 684</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>104</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 283</b>
<b>SCR final</b>	<b>1 505</b>

Les principaux risques auxquels la société est exposée sont les risques de santé, de souscription non-vie et de marché.

## B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1. Description des principaux risques

Par ses activités en assurance non-vie, emprunteurs, santé et prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie.

#### Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque catastrophe.

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

#### Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité.

#### Risque de rachat

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur pour l'assurance d'un prêt.

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

#### Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

La société gère un large panel de produits d'assurances non-vie. Le portefeuille est principalement constitué de contrats de clients particuliers.

#### SCR santé

Le SCR de souscription santé, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en millions d'euros)	
SCR modélisé comme de la vie	821
SCR modélisé comme de la non-vie	235
SCR catastrophe	18
<b>SCR de souscription santé</b>	<b>966</b>

Les principaux risques de souscription santé de la société sont les risques d'incapacité – invalidité dus en grande partie au portefeuille emprunteurs, le risque de prime et réserve sur les produits santé et le risque de rachat dans une moindre mesure.



### SCR non-vie

Le SCR de souscription non-vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR prime et réserve	729
SCR rachat	19
SCR catastrophe	171
<b>SCR de souscription non-vie</b>	<b>790</b>

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de prime et réserve notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile et le risque catastrophe dans une moindre mesure.

### b. Évolution du risque

Depuis 2017, avec le vote de l'amendement Bourquin, qui confère à l'assuré la faculté de résilier annuellement son assurance, le *business-model* de l'activité emprunteurs change et constitue l'enjeu majeur de la branche pour les années à venir. Dans ce contexte, ACM IARD SA a lancé en 2018 une nouvelle offre d'assurance des emprunteurs. Celle-ci permet notamment aux assurés de bénéficier du maintien de l'acceptation médicale et d'une couverture étendue avec des formalités médicales simplifiées.

### c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant une exposition importante.

Étant donné la clientèle de particuliers de la société, le risque de concentration est faible.

## C. RISQUE DE MARCHÉ

### 1. Description des principaux risques

Les principaux risques de marché pesant sur la société sont le risque actions et assimilés et le risque de taux. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

#### Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;

### 3. Gestion du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

#### a. Politique d'atténuation du risque

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité de la société en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- les risques liés aux événements naturels dont les catastrophes naturelles ;
- la responsabilité civile des contrats automobile et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les contrats dépendance ;
- la RC décennale ;
- les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire.

#### b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels, comme le niveau de sinistralité de chaque branche.

### 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque.

Dans ce cadre, une sensibilité à une dérive de la sinistralité en incapacité de travail a été réalisée.

- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques (garantie responsabilité civile corporelle automobile, garanties incapacité/invalidité et dépendance), en cas de baisse des taux.

#### Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios SII.

## Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

## Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

## Risque de concentration

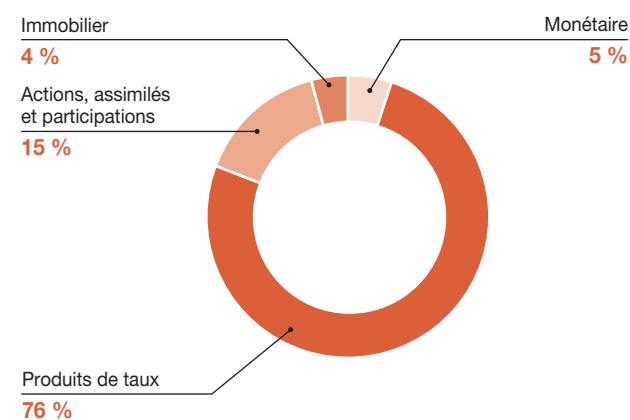
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobiliers et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2019 (en Valeur Nette Comptable – VNC) est la suivante :



### SCR

Le risque de marché représente 28 % du SCR global d'ACM IARD SA.

Les risques de marché sont importants, notamment le risque actions et le risque de *spread*.

#### Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR taux	55
SCR actions	478
SCR immobilier	68
SCR <i>spread</i>	244
SCR change	27
SCR concentration	4
<b>SCR de marché</b>	<b>740</b>

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

### b. Évolution du risque

Sur l'année 2019, la part des différentes catégories d'actifs est restée stable.

### c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte anti blanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil d'administration.

### b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et notation, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a notamment été réalisée suite à :

- une hausse des taux ;
- une baisse des taux ;
- un krach sur les marchés actions.

## D. RISQUE DE CRÉDIT

### 1. Description des principaux risques

#### Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

#### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

##### Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille présentent une bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2019	31/12/2018
AAA – A	81 %	81 %
BBB ou moins – Non noté	19 %	19 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprise.

#### Autres expositions

La société a recours à la réassurance et procède à des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie.

#### SCR

##### Détail du SCR de crédit (en millions d'euros)

SCR de marché	740
SCR <i>spread</i>	244
SCR de contrepartie	45

Le SCR de *spread* est le deuxième risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 2 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines et d'entreprise en portefeuille est restée stable cette année.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

#### c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de notation et de maturité.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

##### Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été définies.

##### Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties : les contreparties de la société sont soumises à une contrainte de notation minimum ;
- des limites de positions par contrepartie définies pour les opérations financières ;
- un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (notation BB+ ou inférieure), la direction financière sera informée ;
- les titres mis en nantissement sont soumis à un certain nombre de critères (couverture à tout moment de l'engagement, libellés en euros, etc.).

## b. Suivi du risque

### Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

### Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de comités dédiés.

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a été réalisée suite à :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

# E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

## 1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

Au 31 décembre 2019, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides.

#### SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

### b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

### c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un stress test permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

### b. Suivi du risque

En complément, un suivi quotidien de la situation de trésorerie permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société.

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions *Best Estimate* et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année.

## F. RISQUES OPÉRATIONNELS

### 1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

### 2. Exposition aux risques

#### a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 4 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution des risques

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2019.

#### c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour ACM IARD SA.

### 3. Gestion des risques

#### a. Politique d'atténuation des risques

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le GACM SA auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français (8 centres interconnectés), belge (1), luxembourgeois (1) et espagnol (2).

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs de la direction financière : ils ont pu retrouver leur environnement de travail et reprendre leur activité.

Les Plans de Continuité d'Activité sont actualisés de façon à rester mobiles et couvrants.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le comité sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Les ACM sont associés, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise, sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

#### b. Suivi des risques

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

## G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

### 1. Description des principaux risques

---

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

#### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

#### Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Le cyber-risque est intégré dans la cartographie des risques informatiques et fait l'objet d'une fiche de risques spécifiques « sécurité des systèmes d'information ».

#### Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt ACM IARD SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

### 2. Exposition aux risques

---

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Pour le cyber-risque, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis. Une étude sur les impacts quantitatifs et qualitatifs du cyber-risque est réalisée. Une garantie d'assurance avec un porteur de risque externalisé au GACM SA permet de couvrir le cyber-risque.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, ACM IARD SA peut être soumis au risque de dégradation de sa réputation suite à une mauvaise prise de décision ou à une mauvaise image de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 3. Gestion des risques

---

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La fonction conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. La fonction conformité travaille en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## H. AUTRES INFORMATIONS

### Dépendance entre les risques

---

ACM IARD SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre module et sous-module de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

# 4

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



<b>A. ÉVALUATION DES ACTIFS</b>	<b>38</b>	<b>C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>43</b>
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	38	<b>D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES</b>	<b>43</b>
2. Valorisation des actifs financiers	39	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	43
3. Autres actifs	39	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	43
<b>B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>40</b>		
1. Tableau récapitulatif par activité	40		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	40		
3. Hypothèses principales	41		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	41		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	42		
6. Créances de réassurance	42		

Actifs (en millions d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Frais d'acquisition différés	0	41	- 41
Investissements	6 321	5 505	816
Prêts et prêts hypothécaires	294	294	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	366	390	- 24
Dépôts auprès des cédantes	24	24	0
Autres actifs	354	354	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	6	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 365</b>	<b>6 614</b>	<b>751</b>

Passifs (en millions d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	2 552	2 695	- 143
Provisions techniques vie	1 302	1 600	- 298
Autres passifs	1 001	718	283
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 855</b>	<b>5 013</b>	<b>- 158</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 510</b>	<b>1 601</b>	<b>910</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

## A. ÉVALUATION DES ACTIFS

### 1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société ACM IARD SA hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

#### Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 : moyenne « Cours Offert-Demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

#### Valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2019 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel de notre part pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour les actifs structurés, mise en place d'une double valorisation ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les fonds d'investissement (à capital-risque, de dette, de gestion alternative), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les prêts, les dépôts et les titres achetés avant l'arrêt des comptes et qui n'ont pas été cotés depuis l'acquisition, la valorisation est au prix de revient.



Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

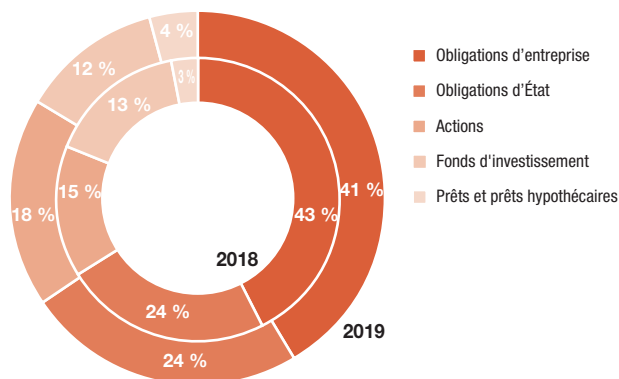
80,5 % des actifs de la société ACM IARD SA sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. Les 19,5 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* le contributeur de données BLOOMBERG (5,9 %), de fonds structurés, d'investissement de dettes, alternatif et de capital-investissement (4,2 %), de prêts immobiliers (8,7 %) et de dépôts (0,5 %).

## 2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société ACM IARD SA (hors coupon couru) sont principalement composés d'obligations d'entreprise et d'État pour respectivement 41 % et 24 % à fin 2019 (43 % et 24 % en 2018).

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus. Au 31 décembre 2019, elle s'élève à 6 646 millions d'euros.

### → RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



## 3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 4,8 % du total bilan, soit 354 millions d'euros, et sont composés principalement des créances nées d'opérations d'assurance.

(en millions d'euros)	2019	2018	Var.
Créances nées d'opérations d'assurance	177	217	- 40
Créances nées d'opérations de réassurance	20	2	18
Autres créances (hors assurances)	156	86	70
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	2	0	2
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>354</b>	<b>304</b>	<b>49</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique, provisionnée à hauteur de 5 millions d'euros, soit 1 % du total des autres actifs.

## B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2019 se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)		Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	2 037	229	2 266
	Santé NSLT	218	68	286
	Santé SLT	928	238	1 166
	Vie	135	2	136
	<b>Sous-total Brutes</b>	<b>3 317</b>	<b>537</b>	<b>3 854</b>
Cédées	Non-vie	81		81
	Santé NSLT	1		1
	Santé SLT	233		233
	Vie	51		51
	<b>Sous-total Cédées</b>	<b>366</b>	<b>-</b>	<b>366</b>
<b>TOTAL NETTES</b>		<b>2 951</b>	<b>537</b>	<b>3 488</b>

### 2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des *cash-flows* générés par les sinistres survenus et par les contrats pour lesquels l'assureur n'a plus la possibilité de revoir le tarif ou de résilier le contrat de manière unilatérale. Il s'agit essentiellement de primes reçues, de prestations versées et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais et l'inflation. Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, conformément aux textes réglementaires Solvabilité II.

#### Provisions non-vie et santé NSLT

Les provisions *Best Estimate* (BE) se décomposent en provisions pour sinistres et provisions pour primes.

#### Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont composées de la projection des sinistres survenus et des frais liés à ces sinistres (frais de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Les provisions hors frais sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques (utilisation de triangles de liquidation pour projeter l'évolution des charges de sinistres et des règlements de sinistres). Ces provisions sont ensuite écoulées jusqu'à l'extinction des sinistres grâce à une cadence de liquidation, les flux sont actualisés avec la courbe des taux. À noter que l'ensemble des calculs est effectué *a minima* par ligne d'activité. Les frais futurs rattachés aux provisions pour sinistres sont ensuite pris en compte en appliquant un taux de frais aux montants des sinistres projetés.

#### Provisions pour primes

Les provisions pour primes représentent les engagements d'assurance découlant des primes à acquérir pour lesquelles l'assureur est déjà engagé à la date de calcul. Les flux de prestations sont calculés à partir d'un S/P BE (avec S la charge ultime BE) estimé sur une moyenne des observations passées.

Tout comme la provision pour sinistres, la provision pour primes tient compte des frais générés par la gestion des contrats et des sinistres (frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

#### Provisions cédées

Les provisions *Best Estimate* cédées sont calculées en appliquant le taux de cession des provisions sociales par année de survenance aux provisions BE brutes de réassurance. Par ailleurs, elles tiennent compte de l'ajustement dû à la perte en cas de défaut du ou des réassureurs.

#### Provisions vie et santé SLT

Les provisions de primes constituées ont pour objet de couvrir l'augmentation du risque au cours de la vie du contrat. Elles sont calculées comme la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Pour le calcul des provisions *Best Estimate*, le portefeuille est supposé en *run-off* et les flux futurs sont projetés jusqu'à l'extinction des contrats et actualisés avec la courbe des taux.

Par ailleurs, des provisions pour sinistres sont également constituées pour les assurés sinistrés.

### Méthodes de calcul retenues pour la marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

## 3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (*Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2020.

La correction pour volatilité est de 7 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart	Écart (en %)
Provisions techniques SII	3 854	3 872	18	0,5 %
Fonds propres disponibles	2 510	2 499	- 11	- 0,4 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	2 510	2 499	- 11	- 0,4 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	2 510	2 499	- 11	- 0,4 %
SCR	1 505	1 512	7	0,5 %
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>167 %</b>	<b>165 %</b>	<b>- 1 pt</b>	<b>- 0,9 %</b>
MCR	452	452	0	0,1 %
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>555 %</b>	<b>552 %</b>	<b>- 3 pts</b>	<b>- 0,5 %</b>

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,5 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité. L'écart provient essentiellement des provisions santé SLT ayant une durée plus longue.

Le ratio de couverture du SCR passe de 167 % à 165 %, soit une baisse de 1,5 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 555 % à 552 %, soit une baisse de 2,9 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

## 4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

### Non-vie et santé NSLT

Pour les sinistres non-vie et santé NSLT, le niveau d'incertitude réside dans l'estimation de la sinistralité à l'ultime. Celle-ci est estimée par des méthodes actuarielles, et des *backtestings* sont réalisés afin de valider la pertinence de celle-ci.

### Santé SLT

Pour la branche santé SLT, le niveau d'incertitude réside dans les lois d'expérience. Ces lois sont mises à jour annuellement et des *backtestings* sont réalisés pour valider la fiabilité de ces lois.

## 5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

(en millions d'euros)		Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	2 282	2 037	229	2 266
	Santé NSLT	413	218	68	286
	Santé SLT	1 444	928	238	1 166
	Vie	156	135	2	136
<b>Sous-total Brutes</b>		<b>4 295</b>	<b>3 317</b>	<b>537</b>	<b>3 854</b>
Cédées	Non-vie	108	81		81
	Santé NSLT	1	1		1
	Santé SLT	220	233		233
	Vie	61	51		51
<b>Sous-total Cédées</b>		<b>390</b>	<b>366</b>	<b>-</b>	<b>366</b>
<b>TOTAL NETTES</b>		<b>3 905</b>	<b>2 951</b>	<b>537</b>	<b>3 488</b>

Les provisions *Best Estimate* sous Solvabilité II reposent sur des approches les plus réalistes possible.

Les provisions techniques des comptes sociaux relèvent quant à elles du Code des assurances et du règlement ANC 2015-11 et répondent donc à un autre environnement normatif : elles doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements de la société vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats.

### Non-vie et santé NSLT

La principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient de la méthodologie de calcul employée.

Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les provisions pour primes dans les comptes sociaux, le résultat technique d'un contrat n'est comptabilisé qu'une fois l'acquisition de la prime effective (et la perte est constatée dès l'émission par le biais de la PREC). Dans Solvabilité II, le résultat futur associé aux risques inclus dans la frontière des contrats est directement intégré aux fonds propres.

### Santé SLT

Les provisions *Best Estimate* de l'assurance des emprunteurs reposent sur des lois d'expérience les plus réalistes possible.

Entre les provisions techniques des comptes sociaux et les provisions *Best Estimate*, les paramètres techniques utilisés et les principes appliqués diffèrent sur certains aspects et notamment les suivants :

- les provisions *Best Estimate* peuvent être globalement négatives, alors que ceci est exclu pour les provisions techniques des comptes sociaux par le mécanisme d'agrégation des provisions calculées ligne à ligne ;
- les provisions *Best Estimate* incluent la modélisation de rachats alors que les provisions techniques des comptes sociaux se basent sur une projection de flux jusqu'à l'extinction des contrats sans rachat possible ;
- les provisions *Best Estimate* sont actualisées avec une courbe des taux alors que les provisions techniques des comptes sociaux le sont avec un taux unique, indépendant de l'échéance du flux.

De même, dans les comptes sociaux, les provisions pour risques croissants des contrats de dépendance sont calculées tête par tête et, si cette dernière est négative, un montant nul est retenu. Ce mécanisme est donc différent des principes d'évaluation des provisions *Best Estimate*.

### Vie

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux et de l'utilisation d'un taux de frais différent dans la provision *Best Estimate*, calculé à partir d'une moyenne des taux de frais réels observés les années précédentes.

## 6. Créances de réassurance

La majorité des créances de réassurance provient de la réassurance interne. Elles sont maintenues dans le bilan prudentiel à leur montant social.

## C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 13,6 % du total bilan, soit 1 001 millions d'euros, et sont composés principalement des impôts différés et des dépôts espèces aux réassureurs.

(en millions d'euros)	2019	2018	Var.
Dettes nées d'opérations de réassurance	19	7	12
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	200	188	12
Dettes nées d'opérations d'assurance	33	39	- 6
Autres dettes (hors assurance)	131	145	- 14
Impôt différé net passif	283	196	87
Dettes envers les établissements de crédit	2	5	- 3
Autres dettes (hors établissements de crédit)	332	190	143
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1	0	1
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>1 001</b>	<b>770</b>	<b>231</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

### Reconnaissance des impôts différés

(en millions d'euros)	2019	2018	Var.
ID sociaux	- 25	- 17	- 8
ID revalorisation <i>Best Est.</i>	108	96	12
ID revalorisation actifs financiers	211	128	83
ID autres retraitements	- 10	- 10	0
<b>Impôt différé net passif</b>	<b>283</b>	<b>196</b>	<b>87</b>

L'article 39 de la loi de finances pour 2020 a introduit une réduction progressive des taux d'imposition jusqu'à l'horizon 2022, par conséquent ACM IARD SA retient les taux suivants pour le calcul des impôts différés :

- les taux applicables selon les échéances des différences temporaires ;
- le taux de 25,83 % pour l'ensemble des revalorisations sous Solvabilité II.

## D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Aucune hypothèse de décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

### 2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Aucune hypothèse n'est faite concernant le comportement des preneurs d'assurance.



# 5

## GESTION DU CAPITAL



<b>A. FONDS PROPRES</b>	<b>46</b>	<b>C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>49</b>
1. Politique de gestion des fonds propres	46		
2. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	47		
<b>B. SCR ET MCR</b>	<b>48</b>	<b>D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ</b>	<b>49</b>
1. Ratios de solvabilité	48		
2. Points méthodologiques	48		
3. Résultats	48	<b>E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>49</b>

## A. FONDS PROPRES

### 1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer intégralement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreints ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires, etc.) ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

#### a. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élèvent à 2 510 millions d'euros à fin 2019, 2 102 millions d'euros à fin 2018. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en millions d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital en actions ordinaires	555	555	0	0 %
Réserve de réconciliation	1 956	1 548	408	26 %
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>2 510</b>	<b>2 102</b>	<b>408</b>	<b>19 %</b>

#### Le capital social

Le capital social d'ACM IARD SA, entièrement appelé, s'élève à 555 millions d'euros à fin 2019, montant inchangé par rapport à fin 2018.

#### Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 1 956 millions d'euros à fin 2019, en hausse de 408 millions d'euros par rapport à fin 2018. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires** composées du report à nouveau et du résultat de l'exercice pour 1 046 millions d'euros à fin 2019, contre 1 479 millions d'euros à fin 2018 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** Celle-ci représente 910 millions d'euros net d'impôts différés à fin 2019 contre 629 millions d'euros net d'impôts différés à fin 2018.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres. Dans le cas de la société ACM IARD SA, il s'agit de la distribution de dividendes.

Du fait de la grave crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid-19 et suite aux recommandations des Autorités de contrôle et du gouvernement français, la société ACM IARD SA a pris la décision de modifier sa politique de distribution de dividendes et de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2019. Cette décision aura pour effet de renforcer les fonds propres de la société.

Rappel des dividendes distribués :

Exercice du bénéfice distribué	Dividende par action
Exercice clos le 31/12/2018	44 euros
Exercice clos le 31/12/2017	14 euros
Exercice clos le 31/12/2016	14 euros
Exercice clos le 31/12/2015	20 euros



## b. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

### Tableau de variation des capitaux propres Solvabilité I vers Solvabilité II

(en millions d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital social et primes d'émission	555	555	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	1 046	1 479		
<b>Capitaux propres comptables</b>	<b>1 601</b>	<b>2 034</b>	<b>- 433</b>	<b>- 21 %</b>
Réévaluation des placements	816	494	322	65 %
Réévaluation des provisions techniques	417	370	47	13 %
Autres ajustements de valeurs	- 41	- 39	- 1	- 3 %
Reconnaissance des impôts différés	- 283	- 196	- 87	- 44 %
<b>Capitaux propres SII</b>	<b>2 510</b>	<b>2 663</b>	<b>- 153</b>	<b>- 6 %</b>
Dividendes prévus et distribution	0	- 561	561	100 %
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>2 510</b>	<b>2 102</b>	<b>408</b>	<b>19 %</b>

Tableau établi sur la base des QRT S.02, S.23 et S.29.

## 2. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

### Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles d'ACM IARD SA au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 510 millions d'euros et sont classés en fonds propres de Tier 1 non restreints.

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	202	202			
Primes liées au capital social	353	353			
Réserve de réconciliation	1 956	1 956			
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>2 510</b>	<b>2 510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 2 510 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par Tier pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	202	202			
Primes liées au capital social	353	353			
Réserve de réconciliation	1 956	1 956			
<b>Fonds propres SII éligibles SCR</b>	<b>2 510</b>	<b>2 510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 2 510 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par Tier pour le MCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	202	202			
Primes liées au capital social	353	353			
Réserve de réconciliation	1 956	1 956			
<b>Fonds propres SII éligibles MCR</b>	<b>2 510</b>	<b>2 510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## B. SCR ET MCR

### 1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

(en millions d'euros)	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	2 510
SCR	1 505
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>167 %</b>

(en millions d'euros)	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	2 510
MCR	452
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>555 %</b>

Le taux de couverture du SCR s'élève à 167% au 31 décembre 2019 (contre 160% à fin 2018).

Le MCR s'élève à 452 millions d'euros, soit 30 % du SCR.

### 2. Points méthodologiques

#### a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

#### c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations que la société effectue sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

#### d. Ajustement pour impôts

L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

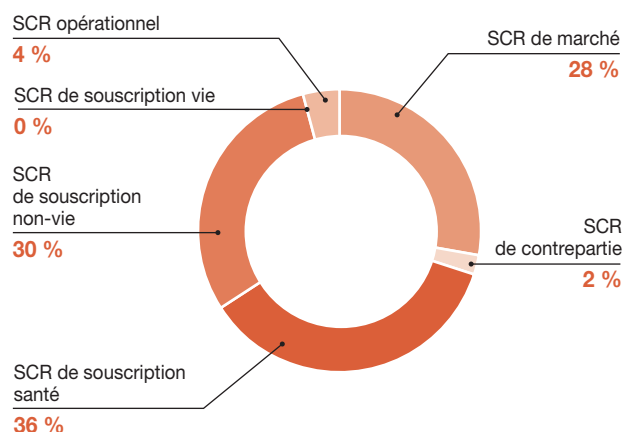
### 3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2019 s'élève à 1 505 millions d'euros :

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR de marché	740
SCR de contrepartie	45
SCR de souscription vie	6
SCR de souscription santé	966
SCR de souscription non-vie	790
<b>BSCR</b>	<b>1 684</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>104</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 283</b>
<b>SCR final</b>	<b>1 505</b>

Les principaux risques sont les risques de souscription santé, de souscription non-vie et de marché.



L'importance du SCR de souscription santé s'explique notamment par le risque incapacité/invalidité des emprunteurs.

L'importance du SCR de souscription non-vie provient en partie du niveau élevé des provisions de la ligne d'activité « responsabilité civile automobile ».

## **C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

## **D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ**

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

## **E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

Non applicable.



# 6

## ANNEXES



États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance-vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

## S.02.01.02

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	6 320 802
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	65
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	373
Actions	R0100	1 156 946
Actions - cotées	R0110	878 883
Actions - non cotées	R0120	278 063
Obligations	R0130	4 375 936
Obligations d'État	R0140	1 579 380
Obligations d'entreprise	R0150	2 745 033
Titres structurés	R0160	51 523
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	787 482
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	294 222
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	294 222
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	366 128
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	82 108
Non-vie hors santé	R0290	81 363
Santé similaire à la non-vie	R0300	745
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	284 020
Santé similaire à la vie	R0320	232 981
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	51 040
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	24 101
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	176 651
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	19 528
Autres créances (hors assurance)	R0380	155 549
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 417
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 066
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>7 365 464</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 552 126
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 265 811
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 036 863
Marge de risque	R0550	228 948
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	286 315
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	218 092
Marge de risque	R0590	68 223
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 301 958
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 165 553
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	927 548
Marge de risque	R0640	238 005
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	136 405
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	134 670
Marge de risque	R0680	1 735
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	221
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	200 296
Passifs d'impôts différés	R0780	283 100
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 914
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	332 468
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	32 981
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	18 597
Autres dettes (hors assurance)	R0840	130 864
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	748
Total du passif	R0900	4 855 273
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 510 191







S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																	
<b>Meilleure estimation</b>																	
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	0		0	0		0	0	133 507	1 163	134 670		0	724 289	198 475	4 784	927 548
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	51 040	0	51 040		0	180 648	48 609	3 724	232 981
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	0		0	0		0	0	82 467	1 163	83 630		0	543 641	149 866	1 060	694 567
<b>Marge de risque</b>	R0100	0	0			0			1 711	24	1 735	186 288			51 354	363	238 005
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0	0			0			135 218	1 187	136 405	910 577			249 830	5 147	1 165 553

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	-15 817	-11 519	0	58 629	37 105	-188	41 528	1 823	0	-4 492	0	613	0	0	0	0	107 682
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-44	0	-1 005	-7 591	-23	-8 841	-385	0	-1	0	-2	0	0	0	0	-17 892
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-15 817	-11 474	0	59 634	44 696	-165	50 369	2 207	0	-4 491	0	614	0	0	0	0	125 574
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut - total	R0160	66 196	179 232	0	1 206 334	66 015	303	348 036	189 819	22 597	50 007	0	12 243	0	6 492	0	0	2 147 273
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	789	0	27 371	135	0	70 679	1 025	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	66 196	178 442	0	1 178 962	65 880	303	277 358	188 794	22 597	50 007	0	12 243	0	6 492	0	0	2 047 274
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	50 379	167 713	0	1 264 963	103 119	115	389 565	191 642	22 597	45 515	0	12 856	0	6 492	0	0	2 254 955
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	50 379	166 968	0	1 238 597	110 576	138	327 727	191 001	22 597	45 515	0	12 858	0	6 492	0	0	2 172 847
<b>Marge de risque</b>	R0280	15 814	52 409	0	145 014	12 946	16	38 370	22 362	2 646	5 329	0	1 505	0	760	0	0	297 171
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	66 193	220 122	0	1 409 977	116 065	131	427 935	214 004	25 243	50 844	0	14 361	0	7 252	0	0	2 552 126
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	745	0	26 366	-7 456	-23	61 838	641	0	-1	0	-2	0	0	0	0	82 108
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	66 193	219 377	0	1 383 611	123 522	154	366 097	213 363	25 243	50 844	0	14 363	0	7 252	0	0	2 470 019

**S.19.01.21 - 01 Accident**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											10 286
N-9	R0160	856 697	258 961	45 476	23 568	12 313	11 585	8 110	6 939	10 548	3 961	
N-8	R0170	827 176	255 775	53 231	25 847	14 207	13 825	7 217	5 671	5 896		
N-7	R0180	890 672	268 820	50 474	30 263	15 784	10 185	15 791	7 501			
N-6	R0190	930 879	259 629	62 276	28 959	18 459	27 097	6 924				
N-5	R0200	937 358	269 954	53 311	32 034	16 366	9 612					
N-4	R0210	937 255	252 066	59 244	31 749	20 246						
N-3	R0220	1 045 955	283 518	63 942	28 034							
N-2	R0230	1 089 278	326 682	68 184								
N-1	R0240	1 216 645	343 558									
N	R0250	1 283 143										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	10 286	2 814 245
R0160	3 961	1 238 156
R0170	5 896	1 208 845
R0180	7 501	1 289 489
R0190	6 924	1 334 224
R0200	9 612	1 318 635
R0210	20 246	1 300 561
R0220	28 034	1 421 449
R0230	68 184	1 484 144
R0240	343 558	1 560 204
R0250	1 283 143	1 283 143
<b>Total</b>	<b>1 787 345</b>	<b>16 253 094</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											124 896
N-9	R0160	0	0	0	0	0	79 036	66 279	54 824	40 722	41 115	
N-8	R0170	0	0	0	0	78 926	63 150	49 361	38 799	33 644		
N-7	R0180	0	0	0	115 448	101 621	83 721	56 168	49 857			
N-6	R0190	0	0	184 024	152 325	136 191	104 887	102 416				
N-5	R0200	0	221 192	163 576	138 547	119 878	116 655					
N-4	R0210	538 721	250 335	183 382	154 116	138 144						
N-3	R0220	580 185	289 627	233 867	214 131							
N-2	R0230	565 103	296 187	234 385								
N-1	R0240	697 083	338 382									
N	R0250	752 712										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	125 218
R0160	41 231
R0170	33 745
R0180	49 968
R0190	102 556
R0200	116 733
R0210	138 182
R0220	213 943
R0230	234 251
R0240	338 234
R0250	753 213
<b>Total</b>	<b>2 147 273</b>

**S.19.01.21 - 02**                      **Souscription**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription      **Z0020**      2

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.22.01.21**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	3 854 084	0	0	18 193	0
Fonds propres de base	R0020	2 510 191	0	0	-10 937	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	2 510 191	0	0	-10 937	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 505 022	0	0	6 884	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2 510 191	0	0	-10 937	0
Minimum de capital requis	R0110	452 058	0	0	394	0

**S.23.01.01 - 01**  
**Fonds propres**

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	201 597	201 597		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	352 987	352 987		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 955 608	1 955 608		
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 510 191	2 510 191	0	0
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2 510 191	2 510 191	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2 510 191	2 510 191	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2 510 191	2 510 191	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2 510 191	2 510 191	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	1 505 022			
Minimum de capital requis	R0600	452 058			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,67			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,55			



Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2019  
Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**  
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 510 191
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	554 583
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et a	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 955 608
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	163 436
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	40 010
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>203 446</b>

**S.25.01.21**

**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	740 034		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	45 419		
Risque de souscription en vie	R0030	5 984		0
Risque de souscription en santé	R0040	965 670		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	789 666		0
Diversification	R0060	-862 972		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 683 801</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	104 322
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-283 100
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 505 022</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>1 505 022</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	418 759

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	50 379	752 467
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	166 968	206 133
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 238 597	443 239
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	110 576	625 094
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	138	1 634
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	327 727	657 408
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	191 001	89 938
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	22 597	3 402
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	45 515	65 156
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	12 858	84 211
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	6 492	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR	R0200	33 300

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	778 197	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		24 225 214

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	452 058
Capital de solvabilité requis	R0310	1 505 022
Plafond du MCR	R0320	677 260
Plancher du MCR	R0330	376 255
MCR combiné	R0340	452 058
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>452 058</b>

